



# Projet agrivoltaïque de Chamboirat

Commune de Chirat-l'Eglise

Février 2025 - Lettre d'information #1

## LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET



Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis quelques mois la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Chirat-l'Eglise. L'agrivoltaïsme associe production d'énergie solaire et maintien, voire renforcement, de l'activité agricole. Ce projet vise ainsi à concilier transition énergétique et pérennité des pratiques agricoles sur votre territoire.

Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés. Désormais, nous entamons des études, sur une durée d'environ un an, pour évaluer les potentiels impacts environnementaux, agricoles, paysagers et territoriaux. Ces études nous permettront de définir l'implantation des panneaux solaires, leur emprise et leur potentiel énergétique, tout en répondant à vos éventuelles questions.

Le projet sera mené en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. Une rencontre avec le conseil municipal a eu lieu en janvier 2025 afin de présenter les étapes de développement du projet et notre démarche territoriale. Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées grâce à des lettres d'information comme celle-ci.

Nous restons à votre disposition pour tout échange et vous souhaitons une bonne lecture !

**Marine PLAZA,**

Cheffe de projets solaires, RWE Renouvelables France

## Rejoignez le comité de suivi du projet !



**Parce que nous avons à cœur de vous informer à chaque étape du projet et de le coconstruire avec vous, un comité de suivi est mis en place par RWE.**

Il permettra de suivre les avancées du projet et de participer à des ateliers thématiques (par exemple : sortie d'observation des oiseaux/chauves-souris, atelier sur l'implantation...).

Ce comité sera composé d'élus de Chirat-l'Eglise et de riverains souhaitant s'impliquer dans le suivi du développement.

Si vous êtes intéressé(e), merci d'adresser un email à [pauline.gand@rwe.com](mailto:pauline.gand@rwe.com) avec vos coordonnées afin d'être recontacté(e).





# L'étude d'impact, une première étape clé

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

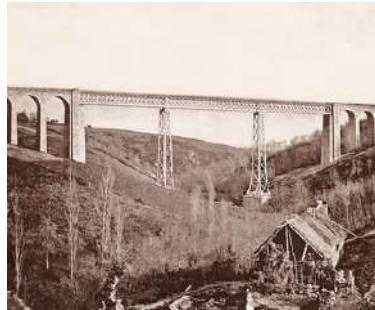
**L'étude d'impact environnemental comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.**

## Volet écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.

## Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, etc. Ce diagnostic paysager est adapté en fonction de la topographie du site d'étude et décrit les zones de visibilités potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet ; la visibilité est réévaluée, et des mesures telles que la mise en place de haies peuvent être proposées, en concertation avec les habitants.



Viaduc du Bellon  
Source : Paris 17

## Volet agricole

Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole : elles peuvent permettre par exemple de financer des projets agricoles collectifs ou de filière. L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole.



# Allier production d'électricité au service de la transition énergétique...

## Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études du projet agrivoltaïque se situe au sud-ouest de la commune de Chirat-l'Eglise. Cette zone été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles, patrimoniaux... L'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : c'est-à-dire d'allier activité agricole et production d'électricité d'origine renouvelable.



## POURQUOI UN PARC AGRIVOLTAÏQUE À CHIRAT-L' EGLISE ?

Depuis 2020, la communauté de communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne s'est engagée dans la transition écologique et énergétique grâce à la construction de son Plan Climat Energie Territorial (PCAET). L'une des mesures identifiées est notamment le développement des énergies renouvelables sur le territoire afin de répondre à des objectifs de développement durable :

- Multiplier par 4 la production d'énergie renouvelable pour atteindre 80% d'autonomie énergétique
- Réduire de 48% les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Prévisions de développement (GWh/an)	2015	2050	Coefficient multiplicateur 2050 / 2015
Production d'énergie renouvelable	211	896	x 4
Source : Communauté des Communes de Saint-Pourçain Sioule Limagne - Synthèse du PCAET			



# ...et développement agricole sur votre territoire

## Zoom sur l'énergie solaire en France

La France dispose du **5ème gisement solaire européen** avec une production d'électricité renouvelable possible sur tout le territoire. Fin 2023, la capacité solaire installée s'élevait à **19 GWc**, atteignant l'objectif fixé par la France dans la PPE\* pour 2023 à 93.6%.

**Le solaire a contribué à couvrir ~5% des besoins en électricité du pays en 2023.**

\*programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2023)  
Source : "Panorama de l'électricité renouvelable 2023" - Agence ORE, RTE, Enedis



**94 %**

c'est le **taux de recyclabilité** d'un module photovoltaïque



**25 à 30 ans**

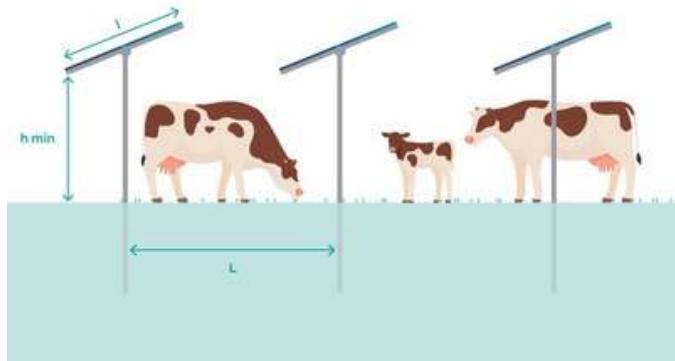
c'est la **durée de vie** d'un panneau solaire

## L'AGRIVOLTAÏSME, QUÉSACO ?

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), promulguée en mars 2023, définit une installation agrivoltaïque comme "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une **production agricole**".

En France, l'agrivoltaïsme s'impose progressivement comme un axe majeur du développement photovoltaïque. Il répond aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en offrant des **bénéfices agricoles variés** : résilience des exploitations face aux aléas climatiques (sécheresse, grêle...), maintien ou amélioration de la production agricole, et des revenus complémentaires pour les exploitants.

**Dans le cadre du projet de Chamboirat, il est envisagé de mettre en place un système d'agrivoltaïsme sur des pâtures bovines et des parcours de volaille.**



Exemple schématique d'un projet agrivoltaïque sur pâture bovine  
© RWE



Exemple schématique d'un projet agrivoltaïque sur parcours de volaille  
© RWE

# Où en est le projet et que va-t-il apporter ?

## DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale.

### Retombées fiscales\* pour 40 MWc :

Commune de Chirat-l'Eglise	25 000 € / an
Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne	61 000 € / an
Département de l'Allier	37 000 € / an

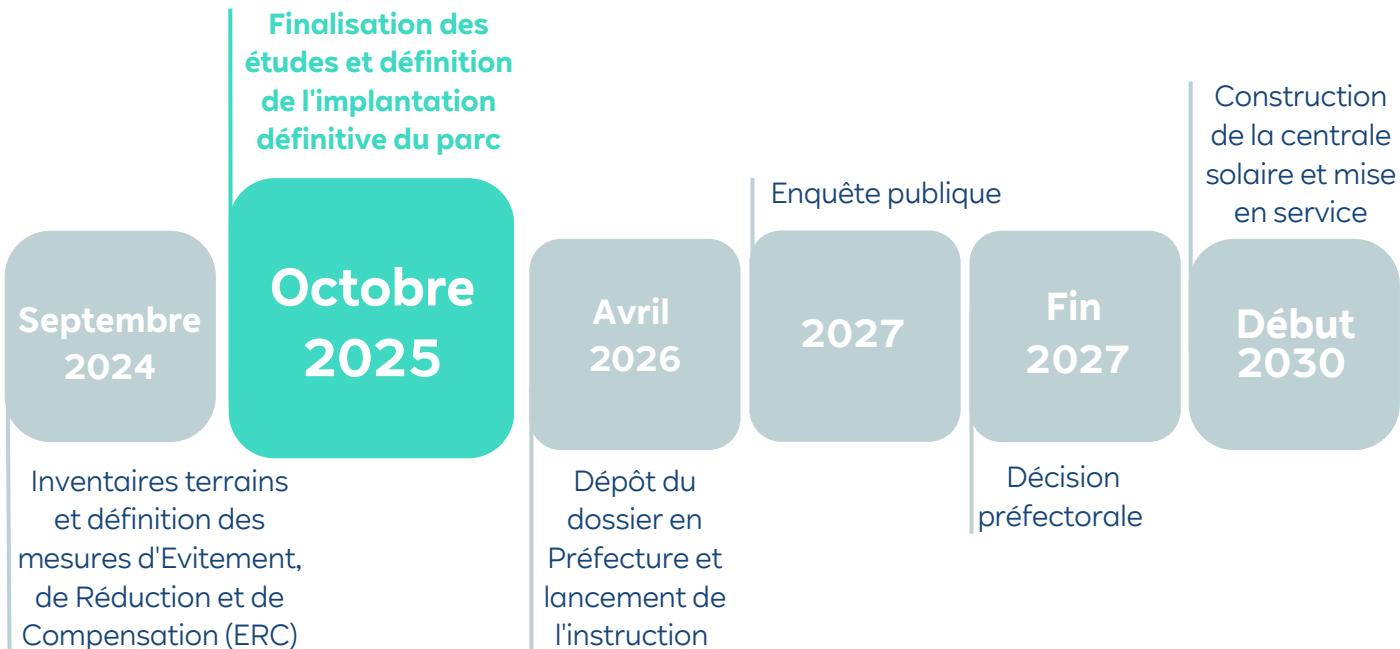
\*Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Relance, calcul sur le barème de la fiscalité de 2023

Des **mesures de réduction et de compensation**, définies dans l'étude d'impact, pourront **aider à financer des projets de territoire**.

Enfin, et surtout, **les bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

## LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles.





# Qui sommes-nous ?

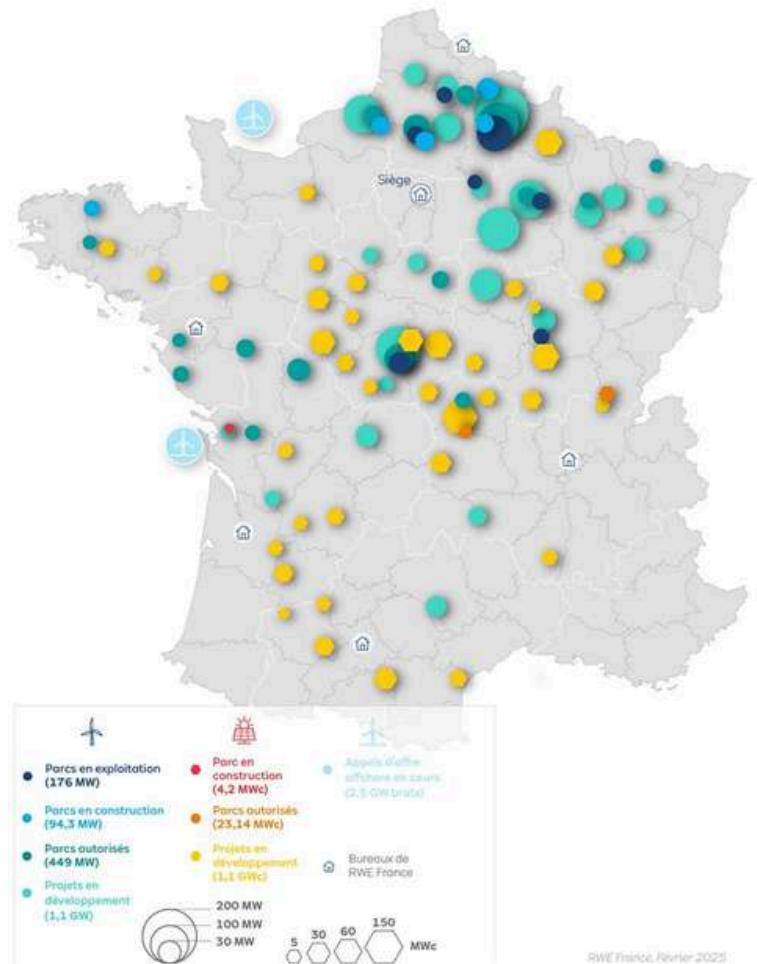
## RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



## Contactez la cheffe de projet



**Marine Plaza**

[marine.plaza@rwe.com](mailto:marine.plaza@rwe.com)

Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur notre site ici

